



ACiDC

Association Collectif Intercommunal Décharge de Castries

www.dechargedecastries.org

Monsieur le Préfet
Place des Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier

Castries le 14 mars 2022.

LR avec AR n°

Objet: 1) Recours gracieux à l'encontre de votre arrêté préfectoral complémentaire n°2022.03.DCRL.0155, visant à la création d'une plateforme de stockage par la société GSM dans la carrière de l'Arbousier, commune de Castries, nécessitant le défrichement de 13 200m2 de bois.

2) Communication de l'entier dossier par voie numérique d'instruction de cet arrêté.

Monsieur le Préfet,

En date du 2 mars 2022, vous avez pris l'arrêté en objet et celui-ci sous réserve de l'étude de son entier dossier d'instruction, dont nous sollicitons par la présente une copie numérique à adresser sur notre courriel : acidc34@gmail.com, **nous formons un recours gracieux à son encontre.**

En effet, votre décision nous semble incompatible avec les mesures environnementales en vigueur.

Aucune étude environnementale n'a été réalisée alors que l'application de votre arrêté aura pour conséquence le déboisement de plus de 13 000m2 de bois et le stockage de matériaux dans le lit d'un cours d'eau temporaire cartographié sur les cartes IGN.

Et que nous sommes dans le cadre de la mise en service d'une Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE).

Restant à votre disposition pour une éventuelle rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Marie Noëlle SIBIEUDE
Co-Présidente d'ACiDC

Greg SOLINAS
Co-Président d'ACiDC

ACiDC - Espace Gare – Centre Social de Castries – 42-46 Avenue de la Gare 34160 CASTRIES

W343014186

06 85 14 72 37 – 06 20 48 45 74